

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/021**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

**SÉANCE EN DATE DU 02 JUIN 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 9 : DESIGNATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE**

Le conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

A la majorité des voix, (MM. Jean Paul SCHMITT, Patrick HINSCHBERGER, Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et Marie Laure MEYER s'abstiennent)

- désigne M. Jean Louis BLONDY, membre de la Commission Communale Consultative de la Chasse,

A la majorité des voix, (MM. Jean Paul SCHMITT, Patrick HINSCHBERGER, Armand GROSS, Mmes Marie HENNARD et Marie Laure MEYER s'abstiennent)

- désigne M. Guy ROSSLER, membre de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 03 juin 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 03 juin 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT